

UN LIBRARY

JAN 3 1980



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE

UN/SA COLLECTION



Distr.
GENERALE
S/13716
30 décembre 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE DU SECRETAIRE GENERAL

A la 92ème séance plénière de sa trente-quatrième session, tenue le 6 décembre 1979, l'Assemblée générale a adopté la résolution 34/70^{*}, intitulée "La situation au Moyen-Orient". Au paragraphe 7 de cette résolution, l'Assemblée générale

"7. Prie le Conseil de sécurité, agissant dans le cadre des responsabilités qui lui incombent en vertu de la Charte, de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire appliquer les résolutions pertinentes tant du Conseil de sécurité que de l'Assemblée générale, y compris la résolution 34/65 A de l'Assemblée et la présente résolution, et pour faciliter la réalisation d'un tel règlement d'ensemble visant à instaurer une paix juste et durable dans la région."

* Le texte intégral de cette résolution n'est pas reproduit dans le présent document; il a été publié sous la cote A/RES/34/70.